

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 1 / 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Huile moteur 0W-40

Numero d'article: 30 10 1140, 30 10 1141, 30 10 1142, 30 10 1143, 30 10 1144

UFI: GD2C-EWSC-N20W-D7UK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à moteurs

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SWAG Autoteile GmbH
Am Kiesberg 4-6
42117 Wuppertal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)202 26454-0
Télécopie +49 (0)202 26454-5000
Site internet www.swag.de
E-mail info@swag.de

Secteur informatif

Informations techniques info@swag.de
Fiche de Données de Sécurité info@swag.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



ATTENTION

Mention d'avertissement

Alkylphenol en C14-16-18

Contient:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de danger

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 2 / 18

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - <60	Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)) CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
15 - <30	1-Dodecene, polymer with 1-decene, hydrogenated CAS: 151006-60-9, EINECS/ELINCS: 604-767-8, Reg-No.: 01-2119523580-47-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
15 - <30	Reaction products of 1-decene, 1-dodecene and 1-octene, hydrogenated CAS: 163149-28-8, EINECS/ELINCS: 605-315-2, Reg-No.: 01-2119543695-30-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
15 - <30	1-Decene, tetramer, mixed with 1-decene trimer, hydrogenated CAS: 68649-12-7, EINECS/ELINCS: 614-695-9 GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Alkylphenol en C14-16-18 CAS: 1190625-94-5, EINECS/ELINCS: 931-468-2, Reg-No.: 01-2119498288-19-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - STOT RE 2: H373
1 - < 2,5	bis(nonyle-phényle)amine CAS: 36878-20-3, EINECS/ELINCS: 253-249-4, Reg-No.: 01-2119488911-28-XXXX GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
1 - < 2,5	Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique CAS: 64742-70-7, EINECS/ELINCS: 265-174-4, EU-INDEX: 649-477-00-2, Reg-No.: 01-2119487080-42-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant CAS: 64742-65-0, EINECS/ELINCS: 265-169-7, Reg-No.: 01-2119471299-27-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)) CAS: 64742-56-9, EINECS/ELINCS: 265-159-2, EU-INDEX: 649-469-00-9, Reg-No.: 01-2119480132-48-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] CAS: 93819-94-4, EINECS/ELINCS: 298-577-9, Reg-No.: 01-2119543726-33-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411 SCL [%]: >6,25 - 100: Skin Irrit. 2: H315, >10 - 12,5: Eye Irrit. 2: H319, > 12,5: Eye Dam. 1: H318

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 3 / 18

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.
Ne pas fumer.
classe de feu (DIN EN 2): B
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 4 / 18

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 5 / 18

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
CAS: 64742-56-9, EINECS/ELINCS: 265-159-2, EU-INDEX: 649-469-00-9, Reg-No.: 01-2119480132-48-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1,19 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets locaux à long terme, 740 µg/kg bw/day
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)], CAS: 93819-94-4
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8,31 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,58 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,11 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,29 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,24 mg/kg bw/day
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,17 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 300 µg/kg bw/d
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, CAS: 64742-70-7

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 6 / 18

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1.19 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day

PNEC

Substance

bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3

Eau douce, 412 µg/L

Eau de mer, 41.2 µg/L

Sédiment (Eau douce), 1 mg/kg sediment dw

Sédiment (Eau de mer), 0.1 mg/kg sediment dw

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food

bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)], CAS: 93819-94-4

Eau douce, 0,004 mg/l

Eau de mer, 0,004 mg/l

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l

Sédiment (Eau douce), 0,012 mg/kg dw

Sédiment (Eau de mer), 0,001 mg/kg dw

Sol, 0,005 mg/kg

Ingestion (alimentaire), 10,67 mg/kg

Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5

Eau douce, 100 µg/l

Eau de mer, 10 µg/l

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l

Sédiment (Eau douce), 4266,16 mg/kg dw

Sédiment (Eau de mer), 426,62 mg/kg dw

Sol, 852,58 mg/kg dw

Ingestion (alimentaire), 3,3 mg/kg

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, CAS: 64742-70-7

Ingestion (alimentaire), 9.33 mg/kg food

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 7 / 18

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. >0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 8 / 18

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'clairage [°C]	236
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	0,84 (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	>20,5 mm²/s (40° C) 14,2 mm²/s (100°C) (DIN 51562/T1)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement: -36°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 9 / 18

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 10 / 18

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw
Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw (OECD 401)
NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw (OECD 421)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)], CAS: 93819-94-4
LD50, oral, rat, 2600 mg/kg
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, CAS: 64742-70-7
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day
Reaction products of 1-decene, 1-dodecene and 1-octene, hydrogenated, CAS: 163149-28-8
LD50, oral, rat, 2000 - 5000 mg/kg bw
1-Dodecene, polymer with 1-decene, hydrogenated, CAS: 151006-60-9
LD50, oral, rat, 2000 - 5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw
Substance
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5 00 mg/kg bw
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg bw (OECD 403)
NOAEL, dermique, rat, >2000 mg/kg bw (OECD 414)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
LD50, dermique, lapin, > 2000 - 5000 mg/kg bw
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)], CAS: 93819-94-4
LD50, dermique, lapin, >3160 mg/kg bw/day
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, CAS: 64742-70-7

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 11 / 18

LD10, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw
NOAEL, dermique, lapin, >1000 mg/kg bw/day
Reaction products of 1-decene, 1-dodecene and 1-octene, hydrogenated, CAS: 163149-28-8
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw
1-Dodecene, polymer with 1-decene, hydrogenated, CAS: 151006-60-9
LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L
Substance
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
LC50, inhalatoire, rat, >5,53 mg/l air (OECD 403)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
LC50, inhalatoire, rat, 2,18 - 5,53 mg/L air 4h, 4h
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)], CAS: 93819-94-4
LC50, inhalatoire, rat, >2 mg/l
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, CAS: 64742-70-7
LC50, inhalatoire, rat, 18 - 5.53 mg/L air, 4h
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air
Reaction products of 1-decene, 1-dodecene and 1-octene, hydrogenated, CAS: 163149-28-8
LC50, inhalatoire, rat, 900 - 5200 mg/m³ air, 4h
1-Dodecene, polymer with 1-decene, hydrogenated, CAS: 151006-60-9
LC50, inhalatoire, rat, 900 - 5200 mg/m³ air, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
œil, non irritant
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
dermique, non irritant
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 12 / 18

distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)),
CAS: 64742-56-9

dermique, non sensibilisant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3

NOEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day

NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)),
CAS: 64742-56-9

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³, aucun effet nocif observé

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0

NOAEL, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air, aucun effet nocif observé

LOAEL, dermique, Souris, 100 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Reaction products of 1-decene, 1-dodecene and 1-octene, hydrogenated, CAS: 163149-28-8

NOAEL, oral, rat, 1 000 - 6771 mg/kg bw/day

1-Dodecene, polymer with 1-decene, hydrogenated, CAS: 151006-60-9

NOAEL, oral, rat, 1 000 - 6771 mg/kg bw/day

NOEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)),
CAS: 64742-56-9

in vitro, négatif

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)),
CAS: 64742-56-9

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, Etude in vivo, négatif

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 13 / 18

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, Etude in vivo, négatif

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 14 / 18

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L
EL50, (72h), Algues, 100 mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 4.45 mg/L
NOELR, (33d), poisson, 10 mg/L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
EL50, (48h), Invertebrates, 10 g/L
NOELR, (14d), poisson, 1 mg/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
EL50, (24h), Daphnia magna, >10000 mg/l (OECD 202)
LL50, (96h), Pimephales promelas, >100 mg/l (OECD 203)
NOEL, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l (OECD 211)
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >100 mg/l (OECD 201)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)], CAS: 93819-94-4
EC50, (48h), Daphnia magna, 5,4 mg/l (OECD 202)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 2,1 mg/l
EC50, (3h), Boues activées, >10000 mg/l
IC50, (21d), Daphnia magna, >0,8 mg/l
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 4,5 mg/l
Alkylphenol en C14-16-18, CAS: 1190625-94-5
LC50, (96h), Cyprinus carpio, >100 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, >100 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 100 mg/l
NOELR, (24h), Daphnia magna, >100 mg/l
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, CAS: 64742-70-7
NOELR, (14d), poisson, 1 mg/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
Reaction products of 1-decene, 1-dodecene and 1-octene, hydrogenated, CAS: 163149-28-8
EC50, (16h), Micro-organismes, 10 g/L
NOEC, (28d), Micro-organismes, 2 mg/L
NOEC, (14d), Micro-organismes, 23,4 - 23,5 mg/L
NOEC, (3h), Micro-organismes, 1 g/L
NOEC, (0,5h), Micro-organismes, 1 g/L
1-Dodecene, polymer with 1-decene, hydrogenated, CAS: 151006-60-9
EC50, (16h), Micro-organismes, 10 g/L

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 15 / 18

EL50, (48h), Invertebrates, 1 g/L
EL50, (96h), Algae, 1 g/L
NOEC, (28d), Micro-organismes, 2 mg/L
NOEC, (14d), Micro-organismes, 23,4 - 23,5 mg/L
NOEC, (3h), Micro-organismes, 1 g/L
NOEC, (0,5h), Micro-organismes, 1 g/L
NOELR, (96h), Algae, 1 g/L
NOELR, (96h), poisson, 1 g/L
NOELR, (48h), Invertebrates, 1 g/L
LL50, (96h), poisson, 1 g/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 16 / 18

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.
Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 17 / 18

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PREScriptions DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- **Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- **annexe I (REACH)** Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.

- **annexe XIV (REACH)** Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- **annexe XVII (REACH)** Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 22.04.2024, Révision 16.04.2024

Version 7.0. Remplace la version: 6.0

Page 18 / 18

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. ()

Positions modifiées

1.1, 1.3, 3.2, 5.1, 6.1, 8.1, 9.1, 11.1, 11.2, 12.6, 12.7, 13.1, 15.1, 16.2, 16.3